Forum Helveticum
Geschäftsstelle / Secrétariat Général / Segreteria Generale
Postfach
5600 Lenzburg 1

T 062 888 0125
F 062 888 0101

Cette introduction thématique a été réalisée en 2012. Une mise à jour sera bientôt disponible.

ÉDUCATION ET COMPRÉHENSION ENTRE LES REGIONS LINGUISTIQUES

Confédération et cantons
La Constitution fédérale attribue aux cantons les compétences en matière de formation scolaire. La réglementation de l'école obligatoire, ainsi que sa mise en œuvre, se font donc au plan cantonal. Il existe ainsi 26 systèmes scolaires, qui tiennent notamment compte des différentes langues et cultures. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), qui réunit les 26 membres des gouvernements cantonaux responsables de l'éducation, de la formation, de la culture et du sport, assume la coordination nationale de tous les domaines de l'enseignement, de l'école enfantine au secondaire premier degré. Au secondaire deuxième degré, le système public dépend en partie de la Confédération (formation professionnelle) et en partie des cantons (maturité gymnasiale). En raison tant du quadrilinguisme officiel de la Suisse que du fédéralisme qui caractérise son système de formation, plusieurs sujets essentiels unissent l'éducation, la compréhension entre les communautés linguistiques et la cohésion nationale.

Enseignement des langues étrangères
Après l'enseignement de la première langue – un fondement important, notamment du fait des défis que doit relever une société multiculturelle – celui des langues étrangères est, en Suisse, un aspect essentiel de l'instruction. Les décisions prises par les cantons dans ce domaine sont susceptibles de provoquer des remous politiques bien au-delà des frontières cantonales, car elles peuvent avoir des répercussions au plan national également. Les principales différences résident dans la première langue étrangère introduite dans les écoles primaires de Suisse alémanique. Les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, ainsi que les cantons bilingues de Berne, de Fribourg et du Valais, ont accordé la priorité au français, tandis que les autres cantons alémaniques ont décidé d'enseigner d'abord l'anglais. Dans toute la Suisse romande par contre, l'allemand prime sur l'anglais. Quant aux Grisons et au Tessin, ils se sont dotés de dispositions spéciales : aux Grisons, la première langue étrangère est l'allemand, l'italien ou le rhéto-romanche, tandis que l'anglais vient en deuxième position et que le français est en option ; au Tessin, tant le français que l'allemand et l'anglais sont obligatoires. L'introduction de la première langue étrangère se fait dans la plupart des cantons lors de la troisième année primaire et celle de la deuxième entre la cinquième et la septième année. Par ailleurs, l'enseignement par immersion et les maturités bilingues restent encore des exceptions, alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'ils soient plus courants dans un pays quadrilingue comme la Suisse. L'enseignement par immersion consiste à enseigner une matière (l'histoire, par exemple), non pas dans la langue d'enseignement, mais dans une langue étrangère (soit, en Suisse alémanique, l'anglais la plupart du temps, et plus rarement le français).

Harmonisation
En mars 2004, la CDIP a adopté une stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues. Les éléments essentiels de cette stratégie ont été repris dans l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (article 4 du concordat HarmoS) ; ils sont par conséquent contraignants pour les cantons qui

Forum Helveticum
Geschäftsstelle / Secrétariat Général / Segreteria Generale
Postfach
5600 Lenzburg 1

T 062 888 0125
F 062 888 0101

ont adhéré au concordat. En 2006 et 2007, les cantons de Lucerne, Schaffhouse, Thurgovie, Zoug et Zurich ont pris, lors de consultations populaires, des décisions importantes pour l'harmonisation au plan national de l'enseignement des langues étrangères, ainsi que pour la cohésion nationale. À ces occasions, la population s'est exprimée en faveur de l'enseignement, à l'école primaire, de deux langues étrangères (anglais et français), et contre le fait de n'en introduire qu'une (l'anglais). Lors des campagnes de votation, l'argument de l'harmonisation et celui de l'importance d'un apprentissage précoce des idiomes – censé, selon les connaissances actuelles en neuropsychologie, faciliter l'acquisition d'une langue – n'ont pas été les seuls à être avancés. La solidarité avec la Suisse romande a également été évoquée. Au même moment (en mai 2006), une écrasante majorité du peuple suisse approuvait le principe selon lequel les cantons doivent, dans le domaine de l'éducation, s'accorder sur les questions importantes (et l'enseignement des langues étrangères en faisait partie), sans quoi la Confédération est compétente pour imposer une solution au niveau national.

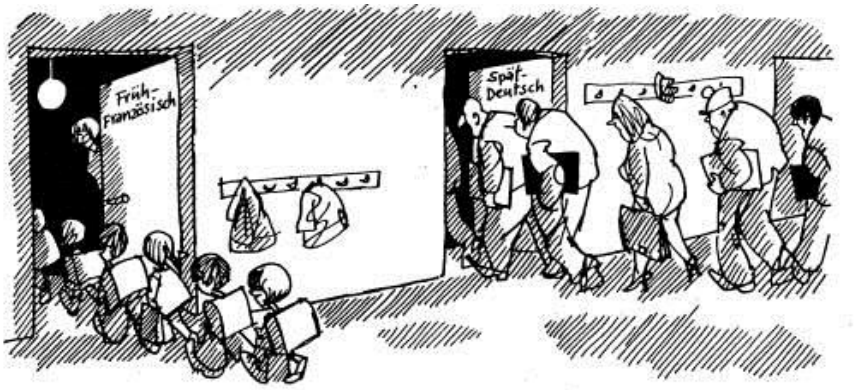

Echanges et autres projets
Tant pour les jeunes que pour le personnel enseignant, les échanges jouent un rôle extrêmement important pour la compréhension entre les cultures. Ils constituent le complément idéal à l'enseignement en classe. Près de 500 classes, soit 15 000 élèves, y prennent part chaque année. Dans sa stratégie en matière d'enseignement des langues datant de 2004, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) table elle aussi sur un recours accru aux échanges entre régions linguistiques. Depuis 2010, date d'entrée en vigueur de la Loi sur les langues, la Confédération dispose d'une plus ample marge de manœuvre dans ce domaine : le soutien accordé aux échanges d'enseignants et d'élèves de tous les degrés est en effet l'un des éléments essentiels de ce texte législatif. De plus, la Confédération encourage depuis 2011 la mobilité et les échanges, dans le cadre de la concrétisation de la participation intégrale de la Suisse aux programmes de l'UE en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse (cf. Fondation ch). D'autres activités, moins connues, sont tout aussi enrichissantes et concluantes : les relations épistolaires, les échanges d'apprentis et d'enseignants ou encore les stages pratiques dans une autre région linguistique destinés aux jeunes ayant terminé leur apprentissage ou leurs études (cf. Fondation ch). Finalement, différents projets soutenant chacun à leur façon l'enseignement des langues dans le cadre scolaire offrent une contribution bienvenue à la compréhension interculturelle dans le domaine de l'éducation. « Linguissimo », le concours suisse des langues pour les jeunes, est l'un d'eux (cf. Forum Helveticum).

Dialecte et allemand standard
La vague dialectale en Suisse alémanique a fait couler beaucoup d'encre ces dernières décennies. Cette revalorisation du dialecte se manifeste par l'omniprésence et par le succès du « schwyzerdütsch » dans les sphères les plus diverses (enseignement, musique moderne, médias électroniques, envoi de SMS ou de courriels par les jeunes, etc.). Dans ce contexte, certains craignent pour l'avenir de la communication interculturelle et de la cohésion nationale, puisque c'est l'allemand standard qui est enseigné en Suisse romande et au Tessin. Dans cette problématique dialecte – allemand standard, les différents acteurs sont appelés à rechercher des solutions pragmatiques qui tiennent compte de deux enjeux : il faut d'une part encourager une pratique vivante du dialecte, élément identitaire important des Suisses alémaniques, qui enrichit par ailleurs le plurilinguisme en Suisse ; il s'agit cependant aussi de faire en sorte que l'usage du « Hochdeutsch » redevienne une évidence, statut qui lui revient de droit en tant que langue nationale et administrative jouant un rôle capital pour la compréhension entre les communautés linguistiques. Le domaine scolaire – école enfantine y comprise – est également confronté à plusieurs thématiques générées par la « vague dialectale ». Après les résultats médiocres obtenus dans le cadre de l'étude PISA de 2000 – qui avait révélé des compétences insuffisantes en lecture chez les jeunes suisses –, plusieurs mesures ont été appliquées dans le domaine de la formation, notamment pour renforcer les compétences en allemand standard des jeunes Suisses alémaniques. La stratégie des langues adoptée en 2004

Forum Helveticum
Geschäftsstelle / Secrétariat Général / Segreteria Generale
Postfach
5600 Lenzburg 1

T 062 888 0125
F 062 888 0101

par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) prévoit que les cantons alémaniques visent une utilisation ciblée et systématique du « Hochdeutsch » dans l'enseignement (l'allemand au lieu du dialecte), et cela, dès le début de la scolarisation. Une mesure d'autant plus importante que de bonnes compétences dans cette langue peuvent s'avérer un atout dans le monde professionnel et faciliter les relations avec les personnes d'autres régions linguistiques, qui l'apprennent également à l'école. Une enquête menée par la CDIP durant l'année scolaire 2010-2011 a montré que tous les cantons alémaniques enseignent principalement ou exclusivement en allemand standard dès l'école primaire. Au jardin d'enfants par contre, le « Hochdeutsch » ne fait pas l'unanimité. Les votations populaires du 15 mai 2011 le reflètent bien. A Bâle-Ville, le peuple a plébiscité une solution mixte, qui prévoit que l'on y parle dialecte durant la moitié du temps et allemand standard dans l'autre. Quant aux Zurichois, ils ont décidé d'en finir avec une pratique flexible (un tiers au moins d'enseignement pour l'un des deux idiomes) et de rendre obligatoire l'usage exclusif du dialecte dans toutes les écoles enfantines.

ACTEURS

Confédération

- Office fédéral de la culture
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Cantons

- Département de l'éducation, de la culture et de la protection de l'environnement du canton des Grisons
- Département de l'éducation, de la culture et du sport du canton du Valais
- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg
- Direction de l'instruction publique du canton de Berne
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques

Organisations/institutions nationales

- Association pour la promotion de l'enseignement plurilingue en Suisse
- Association Suisse de Linguistique Appliquée
- Association Suisse des Enseignant-e-s d'Université
- Centre universitaire de recherche sur le plurilinguisme de l'Université de Berne
- Fondation ch pour la collaboration confédérale
- Fondation Langues et Cultures
- Forum du bilinguisme
- Forum Helveticum (projet « Linguissimo »)
- fRilingue – apprendre les langues avec le sourire
- Institut de plurilinguisme de l'Université et de la HEP de Fribourg
- Société suisse de linguistique
- Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire

Organisations/institutions relatives à l'allemand

- Arbeitskreis Deutsch als Fremdsprache in der Schweiz
- Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer
- Schweizerischer Verein für die deutsche Sprache
- Sprachkreis Deutsch
- Verband KindergärtnerInnen Schweiz
- Verein Schweizer Deutschlehrer und -lehrerinnen
- Verein Schweizerdeutsch

Forum Helveticum
Geschäftsstelle / Secrétariat Général / Segreteria Generale
Postfach
5600 Lenzburg 1

T 062 888 0125
F 062 888 0101

Organisations/institutions relatives au français

- Association suisse des professeurs de français
- Délégation à la langue française de Suisse romande
- Fondation défense du français
- Syndicat des enseignants romands

Organisations/institutions relatives à l'italien

- Coscienza Svizzera
- Italianoascuola.ch
- Osservatorio linguistico della Svizzera italiana
- Pro Grigioni Italiano
- Pro Ticino

Organisations/institutions relatives au romanche

- Lia Rumantscha
- Pro Svizra Rumantscha
- Uniun Rumantsch Grischun

DOCUMENTS, PUBLICATIONS

- Rubrique «enseignement des langues» de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)
- Version suisse du Portfolio européen des langues
- Enseignement des langues à l'école obligatoire: stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale (décision du 25 mars 2004)
- Recommandations du 18 février 1993 concernant l'encouragement de l'échange en Suisse et avec l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation
- educa – le serveur suisse de l'éducation
- Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
- Ordonnance de la Confédération sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
- Promotion de la compréhension entre des communautés linguistiques par un échange linguistique des élèves des écoles du degré secondaire II formation générale, Pétition de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire
- Centre de compétences suisse pour l'échange et la mobilité